

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE BELLOY-EN-FRANCE

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Fosses



COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES
SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 JANVIER 2026

LISTE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 21 janvier 2026 à 19 heures 00, les membres du Comité de la Caisse des Ecoles se sont réunis à la Mairie, située 5 place Alphonse Sainte-Beuve à Belloy-en-France, en séance ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président le jeudi 15 janvier 2026.

Étaient présents :

Raphaël BARBAROSSA, Président,

Jean-Marie BONTEMPS, Gislaine BRENOT, Laurie LEROUX.

Était absent et avait donné pouvoir :

Alexandre BRUNEAU à Jean-Marie BONTEMPS.

Étaient absents excusés :

Joël DUARTE, Dominique SAINTE-BEUVE.

Raphaël BARBAROSSA, Président, ouvre la séance à 19 heures 00.

Raphaël BARBAROSSA procède à l'appel nominal.

Jean-Marie BONTEMPS est désigné en qualité de secrétaire de séance.

1. DELIBERATION 2026.01.21-01 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

A été candidat Jean-Marie BONTEMPS

Le Comité de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

-DESIGNE Jean-Marie BONTEMPS en qualité de secrétaire de séance ;

2. DELIBERATION 2026.01.21-02 – INSTALLATION DE NOUVEAUX MEMBRES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret 60.977 du 12 septembre 1960 relatif aux caisses des écoles ;

Vu le procès-verbal du 15 octobre 2025 portant élection des représentants des adhérents au sein du comité de la Caisse des Écoles ;

Considérant qu'il convient d'installer les nouveaux membres au sein du comité de la Caisse des Écoles ;

Le Comité de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

-INSTALLE Madame Gislaïne BRENOT, Monsieur Alexandre BRUNEAU, Madame Laurie LEROUX, pour siéger au sein du Comité de la Caisse des Écoles en qualité de représentant des adhérents de la Caisse des Écoles ;

-PRECISE que les autres membres restent inchangés.

3. DELIBERATION 2026.01.21-03 – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE DU 08 AVRIL 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Le Comité de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

-APPROUVE le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité du 08 avril 2025 ;

4. DELIBERATION 2026.01.21-04 – SEJOUR SCOLAIRE : FIXATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES

Vu le Code de l'éducation ;

Considérant qu'il convient de soutenir le projet de classe découverte ;

Considérant le coût du séjour soit 10 653,80 € ;

Considérant la participation des familles / enfant soit 202 € ;

Le Comité de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

-FIXE la participation des familles dans le cadre du projet de classe découverte à 202 € par enfant ;

-**PRECISE** que le règlement de la participation des familles se fera en 3 versements (janvier, février et mars), soit : (68 € pour le mois de janvier et 67 € les mois suivants) ou en une seule fois : 202 € en février 2026 ;

-**INDIQUE** que le reste à charge est supporté par le budget de la Caisse des Écoles pour 5 000 €, par la Coopérative scolaire pour un montant de 500 € et un montant de 56,33 € / élève imputé sur les crédits transport et sorties de l'école élémentaire ;

-**DIT** que le budget de la caisse des écoles doit assurer en plus du prix du séjour des enfants les indemnités des enseignants pour un montant de 85 € chacun ;

-**DIT** que les dépenses et recettes liées au séjour scolaire seront inscrites au budget primitif 2026 de la Caisse des Écoles.

5. INFORMATIONS

05.01 Diverses informations

Monsieur Bontemps évoque l'organisation de la kermesse de 2026. Il propose d'organiser une réunion avec les anciens membres représentant les adhérents de la caisse des écoles pour la passation des informations relatives à l'organisation.

6. QUESTIONS ORALES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.



Le Président,

Raphaël BARBAROSSA
Raphaël BARBAROSSA.

